

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

Madame DUBUS

Directrice de l'école maternelle Martinets

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le 5 JUIN 2026

MM/SG

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu les comptes rendus des Conseils d'école du 4 novembre et 10 mars dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ces conseils et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

ATSEM

J'ai bien conscience des difficultés rencontrées ainsi que des déplacements d'agents. Toutefois, cette répartition des forces en présence est inévitable car il ne serait acceptable de faire fonctionner une école sans aucun personnel ATSEM. Les déplacements d'agents sont une mesure de solidarité entre écoles.

Monsieur le Maire s'est à nouveau adressé aux parents d'élèves sur ce sujet à l'occasion de l'assemblée générale des parents élus du 20 novembre dernier.

Les collectivités connaissent aujourd'hui d'importants soucis de recrutement, et en particulier sur les postes d'accompagnement à la personne, dont l'enfance. Ces problématiques de recrutement sont communes sur l'ensemble du territoire national, quelles que soient les fiches de postes des agents.

En effet, 228 postes sont ouverts sur la Ville pour le recrutement des personnels techniques participant au bon fonctionnement des écoles (19 Responsables des Equipes Techniques des Ecoles dits RETE, 104 agents de service dont 22 contrats horaires, 101 ATSEM, 4 administratifs). A ce jour, 19 postes sont vacants (1 RETE, 15 ATSEM, 3 agents de service).

A cela, s'ajoute l'absentéisme, pour des motifs toujours justifiés : maladie, formation, garde enfant malade, ... En fonction de la situation de chaque école chaque matin, les agents présents peuvent donc être répartis entre les sites afin de permettre un service le moins dégradé possible.

Les services sont pleinement mobilisés sur le recrutement et de nombreuses actions ont été entreprises.

Les agents du Personnel techniques ont été augmentés de 100 € net par mois pour valoriser les missions de préparation des repas et de + 30% de la part variable du traitement des Agents de catégorie C. Ces mesures représentent un effort financier important : + 1.3 millions d'€ annuel, dont 860 000 € pour les ATSEM.

Le recrutement est très actif : participation à des forums d'orientation, campagne sur les réseaux sociaux, démarchages, salons, etc...

Enfin, le recrutement d'agents techniques supplémentaires n'est pas envisageable sans l'ouverture préalable de postes au tableau global des effectifs de la ville.

Travaux

Les gros travaux 2025 ont été réalisés. Les autres demandes de petits travaux sont réalisées en fonction des autres urgences qui le nécessitent, sur l'école ou un autre bâtiment municipal. Certaines interventions peuvent ainsi être décalées dans le temps ou annulées.

Concernant la demande relative à l'installation d'un mur d'expression, des réunions ont eu lieu et le projet a été construit et arrêté en concertation avec l'école.

Vous évoquez dans le compte-rendu la possibilité de financer ces tableaux par la coopérative scolaire. A cet égard, mes services ont transmis un lien à Madame la Directrice avec les modèles évoqués et le coût.

J'appelle votre attention sur la nécessaire prudence de faire effectuer cet achat et cette pose sans que les services techniques municipaux n'y soient associés : les normes réglementaires et « règles de l'art » en

usage pour les équipements placés dans les établissements recevant du public doivent être respectés afin de garantir que ces équipements soient sûrs. Je vous remercie de me faire connaître les suites réservées quant à cette prise en charge rapidement.

Autrement, il conviendra de bien inscrire ce point à l'occasion de la réunion « travaux » du 21 mai dans les priorités de l'école.

Je vous rappelle que ce n'est pas parce que des demandes de l'école sont portées au conseil d'école, qu'elles sont bien inscrites et/ou retenues au vote du budget.

Le conseil d'école est une instance consultative où les demandes de travaux soulevées n'ont pas vocation à être formulées pour inscription au vote du budget et ainsi réalisées.

La procédure mise en place pour ce faire est principalement la réunion « travaux » dédiée qui, pour cette année 2026, aura lieu le 21 mai pour votre école, après le vote du budget.

Cette réunion se tient exclusivement en présence des acteurs internes à la mairie et la Directrice d'école, Interlocutrice privilégiée de la Ville sur la question des travaux au sein de l'établissement scolaire.

Toutefois, rien n'empêche bien évidemment, les parents élus et la Directrice de travailler ensemble en amont de cette réunion, afin de bien déterminer les besoins de l'école et les priorités souhaitant être données.

A cette date, les travaux retenus pour 2026 seront présentés et les souhaits de réalisation pour 2027 seront recensés.

Il est à noter que les demandes de travaux formulées par les écoles sont chiffrées pour être soumises à l'arbitrage budgétaire, et ne sont donc pas toutes retenues. Compte-tenu du nombre d'écoles et bâtiments municipaux, il y a nécessairement des priorités et arbitrages en fonction des autres urgences qui le nécessitent.

Ainsi, les demandes de l'école recensées pour examen au vote du budget 2026 ne seront pas forcément, toutes retenues.

Dans ce cas, pour les travaux qui n'auraient pas été retenus au budget 2026, la direction d'école doit impérativement penser à les reporter à l'occasion de la réunion « travaux » dans sa liste de demandes avec un ordre de priorité.

Par ailleurs, les demandes de l'école recensées pour vote au BP 2027 doivent être enregistrées au plus tard fin juin. C'est pourquoi, la réunion Travaux est la seule instance permettant de recenser les demandes de l'école. Toute demande effectuée a posteriori engendrant un coût ne peut être prise en compte.

Concernant les carreaux endommagés des toilettes, ils ont bien été réparés. Pour un sol davantage homogène, une reprise complète du sol est préconisée. Bien entendu, cette reprise génère un coût financier et devra nécessairement être inscrite au prochain budget si tel est le souhait de l'école et que cette priorité donnée à ces travaux.

Sécurité aux abords de l'école

Vous indiquez l'inefficacité du coussin berlinois mis en place au niveau du croisement entre la rue du Docteur Charcot et le boulevard des Coteaux car les voitures ne ralentissent pas. C'est en effet regrettable.

Je vais solliciter la tenue d'une nouvelle réunion sur site avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'examiner d'autres pistes d'amélioration envisageables.

D'autres éventuels aménagements auront nécessairement des conséquences sur la circulation ainsi que sur d'autres aspects liés au fonctionnement du secteur.

Par ailleurs, la Ville, ne peut pas à elle seule, par des aménagements de voirie, répondre à tous les comportements inappropriés. Au-delà des dispositifs mis en place, c'est une démarche de civisme qui doit être partagée par chacun.

Cantine

Généralement, la semaine du goût se tient la seconde semaine d'octobre. Il est vrai que cette année, la semaine du goût n'a pas été mise en avant. Les services veilleront à communiquer davantage en octobre 2026.

Valérie SALAMON, Contrôleur qualité restauration, a animé deux ateliers sur les fruits et légumes de saison et manger avec les cinq sens sur le temps du mercredi les 10 décembre et 18 mars dernier avec les enfants fréquentant le centre de loisirs.

Actions contre les fortes chaleurs

S'agissant des mesures prises par la Ville permettant de lutter contre les fortes chaleurs, je vous invite à vous reporter au courrier de Monsieur le Maire en date du 15 juillet 2025 à l'attention de l'ensemble des parents d'élèves des écoles de la Ville.

En effet, depuis 3 ans, 4 bâtiments scolaires ont bénéficié de travaux de performance énergétique en vue d'un meilleur traitement thermique. A cela, s'ajoutent deux nouveaux sites scolaires qui seront intégralement rénovés sur l'année 2026. Les sites ont été choisis après une étude thermique.

La liste des bâtiments concernés par la 2ème tranche n'est pas encore diffusable.

Enfin, durant l'été 2025, les services de la Ville ont interrogé les Directions d'écoles pour connaître les besoins en ventilateurs / climatiseurs. Un inventaire a été réalisé. Il a été demandé de tester les matériels mis à disposition et de signaler tout dysfonctionnement.

Piscine

Pas de remontée sur cette problématique. Il convient de vous rapprocher des conseillères pédagogiques de l'éducation nationale qui coordonnent, en collaboration avec l'équipe de la piscine et l'école, l'organisation des séances de natation.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du procès-verbal puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine MAYET



Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
M. BALLESTER, Elu au Conseil d'école